



**Toute la population de SULNIAC sera recensée  
entre le 15 janvier et le 14 février 2015**

SULNIAC, comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population.

SULNIAC sera recensée en 2015. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

### **Le recensement, c'est utile à tous**

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En résumé, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

### **Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer**

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

♦ Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

♦ Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

### **Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées**

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations :  
♦ consultez le site internet : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)  
♦ ou contactez la Mairie au 02 97 53 23 02

Chacun peut consulter les données de sa commune sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## **La commune recrute des AGENTS RECENSEURS**

Pour réaliser le recensement de la population de Sulniac **du 15 janvier au 14 février 2015**, nous recrutons des agents recenseurs. Les personnes intéressées sont invitées à **déposer leur lettre de motivation accompagnée d'un CV en mairie avant le 1<sup>er</sup> décembre 2014**.

**Les qualités requises** : être consciencieux, ordonné et méthodique, respectueux de la confidentialité, persévérant, disponible en journée, en soirée et le samedi, titulaire du permis B, posséder un véhicule. Il faut aussi être disponible début janvier pour les formations obligatoires (6 et 13 janvier) et la réalisation d'une tournée de reconnaissance. Rémunération au réel (en fonction du nombre de questionnaires collectés).

**Pour tous renseignements** contactez Aline SAGET ou Anne-Sophie MORICE en Mairie : 02 97 53 23 02

Nous communiquerons dans un prochain flash l'identité des agents recenseurs.

